



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE N° *SG/MCI/2015 117-001*
**modifiant la délégation de signature accordée aux fonctionnaires
de la direction départementale de la Police aux Frontières.**

**LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,**

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, articles L.531-1 et suivants ;

VU le décret n° 82-440 du 26 mai 1982 modifié par le décret n° 94-769 du 2 septembre 1994 pris pour l'application de l'article 24 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée (articles L.531-1 et suivants du CESEDA) ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Josiane CHEVALIER préfète des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel n° 158 du 28 février 2014 nommant M.Philippe DUPORGE, commissaire de police, directeur départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014244-0020 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature aux fonctionnaires de la direction départementale de la Police aux Frontières ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature aux fonctionnaires de la direction départementale de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales est modifié ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Mmes et MM. :

PRENOM	NOM	GRADE	SERVICE EMPLOI	POSTE
Philippe	DUPORGE	Commissaire	DDPAF des PO	directeur départemental de la PAF des Pyrénées-Orientales

PRENOM	NOM	GRADE	SERVICE EMPLOI	POSTE
Guy	MOTTIER	Cdt / F	DDPAF des PO	Adjoint au DDPAF des P-O
Laurent	BOYET	Cap	DDPAF 66	Chef de la cellule de coordination de lutte judiciaire de nuit
Frédéric	CORTES	Cdt / F	SPAFT LE PERTHUS	Chef du SPAFT Le Perthus
Vincent	SEVILLA	Cap	SPAFT LE PERTHUS	Adjoint chef SPAFT Le Perthus
Philippe	COLLOMB	Cap	DDPAF66	Chef Etat-major
Xavier	MONTARIOL	Cap	BMR PERPIGNAN	chef de la BMR Perpignan
Yannick	GARDEN	Cap	CRA	Chef CRA Perpignan
Thierry	LEFEBVRE	Cdt/F	SPAFT PERPIGNAN	Chef SPAFT Perpignan
Christian	LEPLUS	Cap	SPAFT CERBERE	Chef SPAFT Cerbère
Patrice	THOMAS	Cap	SPAFT PERPIGNAN	Adjoint au chef du SPAFT PERPIGNAN
Maryline	MARTINET	Cap	BMR PERPIGNAN	Adjoint chef BMR Perpignan

à l'effet de signer les décisions de remise d'un étranger, qui a pénétré ou séjourné irrégulièrement en France, aux autorités compétentes de l'Etat membre de la Communauté européenne qui l'a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire ou dont il provient directement. "

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur de cabinet et M. le directeur départemental de la Police aux Frontières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

PERPIGNAN, le 22 avril 2015
La Préfète,



Josiane CHEVALIER